

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

## Compte rendu du conseil de communauté du 08 07 2020

L'an deux mille vingt, le huit juillet à vingt heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompain, dûment convoqués par le Président sortant Yves SEJOURNE, le trois juillet deux mille vingt, se sont réunis à Mirecourt (Espace Flambeau).

### Présents :

Messieurs et Mesdames

**AHÉVILLE** Véronique MUNIÈRE (maire) – **AMBACOURT** André OSWALD (maire) - **AVILLERS** Denis BASTIEN (maire) – **AVRAINVILLE** Michel FORTERRE (maire) – **BAINVILLE Aux SAULES** - Gérald NOEL (maire) – **BATTEXEY** Claude TALLOTTE (maire) – **BAUDRICOURT** Didier CHERRIER (maire) – **BAZEGNEY** Serge L'HÔTE (maire) - **BEGNECOURT** Fabien GUERICOLAS (maire) – **BETTEGNEY St Brice** Jean-François VIRION (maire) - **BETTONCOURT** Jean-Marie BREGEOT (maire) – **BIECOURT** Roland TOCQUARD (maire) - **BLEMEREY** Hedwige HENRION (maire) – **BOCQUEGNEY** Michèle CLAUDÉ (1<sup>ère</sup> Adjointe) - **BOULAINCOURT** Jean-Christophe HALLUIN (maire) – **BOUXIERES-aux-BOIS** - Philippe PERREIN (maire) – **BOUXURULLES** Jean VAUBOURG (maire) - **BOUZEMONT** Laure THOUVENIN de VILLARET (maire) – **CHAUFFECOURT** Michel DEL (maire) – **CHEF-HAUT** Jean-Claude LITAIZE (maire) – **CIRCOURT** Émilien JEANDEL (maire) – **DAMAS-et-BETTEGNEY** Claude MAIRE (maire) - **DERBAMONT** Christian VAILLANT (maire) – **DOMBASLES-EN-XAINTOIS** René GASQUIN (maire) – **DOMMARTIN-aux-BOIS** Patrick RAMBAUT (maire) – **DOMPAIRE** Philippe FERRATIER (maire) – Sandrine MARTIN (1<sup>ère</sup> Adjointe) – Géraldine SERRA (Adjointe) - **DOMVALLIER** Serge VALANCE (maire) – **EVAUX-et-MENIL** Danielle IZZILLO (maire) – **FRENELLE-LA-GRANDE** Christian DENIS (maire) – **FRENELLE-LA-PETITE** Jean-Claude SANCIER (maire) – **GELVECOURT-et-ADOMPT** Marc GUILLER (maire) – **GIRCOURT-Les-VIEVILLE** Arnaud JEANDEL (maire) - **GORHEY** Isabelle LAURENT (maire) – **GUGNEY-AUX-AULX** Rémy VAUDOIS (maire) - **HAGEVILLE** Philippe TISSIER (maire) – **HAROL** Gérard AUBRY (maire) – Emmanuel MARCHAL (1<sup>er</sup> adjoint) - **HENNECOURT** Christine ADAM (maire) – **HYMONT** Cyrille GAUTHIER (Délégué) - **JORXEY** Philippe CHERPITEL (maire) – **JUVAINCOURT** Yves CLAUDE (maire) - **LEGEVILLE-ET-BONFAYS** François COLIN (maire) – **LES ABLEUVENETTES** Jérôme CONTEJEAN (maire) - **MADECOURT** Mme Dominique SERDET (maire) – **MADEGNEY** Thierry CHAPELIER (maire) – **MADONNE-et-LAMEREY** Alain MOUROT (maire) – **MARONCOURT** Bernard ANNEN (Délégué) – **MATTAINCOURT** Joris HURIOT (maire) – Christine MARCHAL-LABAYE (1<sup>ère</sup> Adjointe) - – Janine TRELAT (Adjointe) – **MAZIROT** Dominique MAILLARD (maire) – **MIRECOURT** Nathalie BABOUHOT (1<sup>ère</sup> Adjointe) – Élisabeth BARBIER (Déléguée) – Danièle CHIARAVALLI (Adjointe) – Valérie CLEMENT (Déléguée) – Philippe DAVAL (Délégué) – Jean-Luc FERRY (Délégué) – Christine FROMAIGÉAT (Déléguée) – Patrice JAMIS (Délégué) – Fabien MALLERET (Délégué) – Marie-Odile MOINE (Déléguée) – Marie-Laure PREAUT (Déléguée) - Roland RUGA (Adjoint) – Yves SÉJOURNÉ (maire) – Daniel SERDET (Adjoint) – Anne SILLON (Déléguée) – M-Françoise VIDAL (Déléguée) – Bruno WALTER (Adjoint) – **OELLEVILLE** Yveline HERBELOT (maire) – **PIERREFITTE** Laurent HAYOTTE (maire) – **PONT-sur-MADON** David PREVOT-PIERRE (maire) – **POUSSAY** Philippe LARCHER (maire) – Serge RENAUX (1<sup>er</sup> adjoint) - **PUZIEUX** Philippe NICOLAS (maire) – **RACECOURT** Joachim FRANQUEVILLE (maire) - **RANCOURT** Alain CLOCHEY (maire) - **RAPEY** Alain BARBE (maire) – **REGNEY** Joël PINOS (maire) - **REMICOURT** Philippe GIRON (maire) – **REPEL** Denny PERRIN (maire) – **ROUVRES-EN-XAINTOIS** Marie-Brigitte FRAMENT (maire) – **St-PRANCHER** Jean-Claude GERARD (maire) – **St-VALLIER** Julien NAGELEISEN (maire) – **THIRAU COURT** Ervé PERRIN (maire) - **TOTAINVILLE** Christian THOUVENIN (maire) – **VALLEROY-aux-SAULES** Gérard GREPINET (maire) - **VARMONZEY**

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

Jean-Marie MANGIN (maire) – **VAUBEXY** Jean-Marie CLAUDEL (maire) – **VELOTTE-et-TATIGNECOURT** Jean-Luc HUEL (maire) – **VILLERS** Marilyn VANTINI (maire) – **VILLE-sur-ILLON** Colette COMESSE-DAUTREY (maire) – David VILLIERE (1<sup>er</sup> adjoint) – **VOMECOURT-sur-MADON** Corinne NICOLAS (maire) - **VROVILLE** Stéphane BISCH (maire) - **XARONVAL** Gisèle LACOURT (suppl).

Absents excusés : **MARAINVILLE-Sur-MADON** Anne SIMONIN (maire)

Absents excusés ayant donné pouvoir : de **DOMPAIRE** Pascal CROCHETET (Adjoint) à Philippe FERRATIER (maire) ; de **MIRECOURT** Jean-François LAIBE (Délégué) à Yves SÉJOURNÉ (maire) ; de **RAMECOURT** Laurent COMESSE (maire) à **TOTAINVILLE** Christian THOUVENIN (maire).

Secrétaire de séance : Joris HURIOT

Quorum : 97 présents + 3 pouvoirs = 100 votants,

## 1. Installation des conseillers communautaires

Le plus âgé des membres du Conseil, Christian VAILLANT, prend la présidence et procède à l'installation des conseillers communautaires, conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

## 2. Election du Président

Le plus âgé des membres du Conseil invite ensuite le Conseil à procéder à l'élection d'un Président conformément aux dispositions prévues par le CGCT.

Le plus jeune titulaire, HURIOT Joris, est invité à vérifier le quorum, la validité des pouvoirs et des votes. Il contrôle l'élaboration du procès-verbal de la séance.

Il est procédé à la désignation de deux scrutateurs par le Conseil afin de vérifier le bon déroulement des votes : COLIN François et JEANDEL Emilien.

Les conseillers titulaires sont invités à faire acte de candidature.

Nathalie BABOUHOT est élue Présidente au premier tour avec 73 voix, Christine FROMAIGÉAT 23 voix et 4 bulletins blancs.

## 3. Détermination du nombre de Vice-présidents

Dès que son élection est acquise, la nouvelle Présidente prend la présidence de la séance, et il est procédé à la détermination du nombre de Vice-présidents.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, par 93 voix « pour », 6 voix « contre » et 1 abstention, décide de fixer à 11 le nombre de Vice-présidents.

## 4. Election des membres du bureau

A l'issue de la détermination du nombre de Vice-présidents, il est procédé à l'élection des membres du bureau, qui conformément à l'article L. 5211-10 du CGCT est composé " du Président et d'un ou plusieurs Vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres ".

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

Sont élus :

1. Dominique MAILLARD (Vice-président) au premier tour avec 79 voix, 6 nuls et 15 n'ayant pas pris part au vote.  
**Finances, administration générale**
2. Philippe FERRATIER (Vice-président) au premier tour avec 100 voix.  
**Travaux, accessibilité, gestion du patrimoine intercommunal**
3. Jean-Luc HUEL (Vice-président) au premier tour avec 99 voix et 1 n'ayant pas pris part au vote.  
**Economie, numérique, agriculture**
4. Jean VAUBOURG (Vice-président) au premier tour avec 100 voix.  
**Développement durable**
5. Collette COMESSE- DAUTREY (Vice-présidente) au premier tour avec 98 voix et 2 n'ayant pas pris part au vote.  
**Petite enfance, soutien à la parentalité**
6. Joris HURIOT (Vice-présidente) au premier tour avec 92 voix et 8 n'ayant pas pris part au vote.  
**Promotion du territoire, tourisme, communication et relation avec les élus**
7. Denis BASTIEN (Vice-président) au premier tour avec 100 voix.  
**Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)**
8. Philippe LARCHER (Vice-président) au premier tour avec 53 voix, Philippe PERREIN 43 voix, 1 nul et 3 n'ayant pas pris part au vote.  
**Assainissement**
9. Françoise VIDAL (Vice-présidente) au premier tour avec 97 voix et 3 nuls  
**Services à la population, solidarité, santé, transport scolaire**
10. Stéphane BISCH (Vice-président) au premier tour avec 59 voix, Michel FORTERRE 38 voix, 2 nuls et 1 bulletin blanc.  
**Collecte des ordures ménagères et déchetteries**
11. Cyrille GAUTHIER (Vice-président) premier tour avec 88 voix, 5 nuls et 7 n'ayant pas pris part au vote.  
**Urbanisme, habitat et cadre de vie**
12. Christine ADAM (Conseillère communautaire déléguée) au premier tour avec 100 voix.  
**Vie associative, Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (CTEAC)**
13. Christian THOUVENIN (Conseiller communautaire délégué) au premier tour avec 47 voix, Yveline HERBELOT 45 voix, 1 nul et 7 bulletins blancs.  
**Ecole de Oëlleville**

## 5. Lecture de la charte de l' élu local

La Présidente donne lecture de la charte de l' élu local (prévue à l'article L. 1111-1-1 du CGCT), dont elle remet à chaque conseiller communautaire une copie, ainsi que la reproduction de dispositions portant sur les conditions d'exercice du mandat de conseiller communautaire.

### **Article L. 1111-1-1 du CGCT :**

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l' élu local.

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

## Charte de l'élu local

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

## **6. Délégations à la Présidente**

L'article L. 5211-10 du CGCT permet au Conseil de communauté de déléguer à la Présidente, une partie de ses attributions à l'exclusion de celles qui lui sont expressément réservées par la loi.

Ces délégations permettent d'assurer une simplification de fonctionnement et une accélération de la gestion des affaires communautaires.

La Présidente rendra compte des attributions exercées à ce titre auprès du Conseil.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de donner délégation au bureau pour la durée de son mandat, afin :

- 1) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services et leurs avenants, ainsi que les accords-cadres, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 2) de passer tous contrats d'assurances, de fournitures de biens consommables et de services et leurs avenants ;
- 3) de signer toutes conventions et leurs avenants permettant de mettre en œuvre les compétences de la Communauté de Communes avec les partenaires concernés ;
- 4) de signer toutes conventions pour l'organisation ou la co-organisation de manifestations, salons ou expositions en lien avec la promotion du territoire et leurs avenants ;
- 5) de signer toutes conventions de partenariats permettant d'assurer la promotion du territoire et leurs avenants ;
- 6) de signer toutes conventions de services communs, de services partagés, de mise à disposition de personnels dans le cadre des compétences de la Communauté de Communes et permettant de rationaliser le fonctionnement des services et leurs avenants ;
- 7) de signer toutes conventions de stages et leurs avenants et fixer les modalités de défraiement des stagiaires ;

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

- 8) d'intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou de défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle, dans tous les cas dans toutes les juridictions et à toutes les étapes de la procédure ;
- 9) de placer des fonds en attente d'affectation, conformément à l'article L. 1618-2 du code général des collectivités territoriales ;
- 10) d'attester le caractère exécutoire des bordereaux récapitulatifs et de toutes les pièces s'y rapportant (conditionne la portée de la signature électronique) ;
- 11) d'instruire et de liquider les dossiers de demande de subventions (ravalement de façades) présentés par les demandeurs et en relation avec les services du Conseil Régional et du Conseil Départemental des Vosges;
- 12) d'instruire et de liquider les demandes de subvention dans le cadre du Projet d'intérêt Général sur l'habitat présentées par les demandeurs en relation avec les services concernées de l'A.N.A.H. (Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat), du Conseil Régional et du Conseil Départemental des Vosges ;
- 13) de conclure et procéder à la révision du louage de choses (y compris les baux commerciaux) pour une durée n'excédant pas douze ans dans le cadre des budgets et de liquider des charges locatives, y compris les provisions s'y rapportant ;
- 14) de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la Communauté de Communes.
- 15) de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux ;
- 16) de fixer tous les tarifs prévus au profit de la Communauté de Communes qui n'ont pas un caractère fiscal.

## **7. Délégations au bureau**

L'article L. 5211-10 du CGCT permet au Conseil de communauté de déléguer aux Vice-présidents et/ou au bureau, une partie de ses attributions à l'exclusion de celles qui lui sont expressément réservées par la loi. Ces délégations permettent d'assurer une simplification de fonctionnement et une accélération de la gestion des affaires communautaires.

Le bureau rendra compte des attributions exercées à ce titre auprès du Conseil.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de donner délégation au bureau pour la durée de son mandat, afin :

- 1) de régler les affaires courantes de la communauté de communes, autres que celles déléguées au Président;
- 2) de proposer l'examen de points à inscrire à l'ordre du jour des réunions du Conseil communautaire ;
- 3) de prendre toute décision ayant trait à la gestion courante du personnel (hormis la création d'emploi permanent) : création d'emploi occasionnels et saisonniers, renouvellement de contrat, transformation de poste, adoption et révision du règlement interne ;
- 4) d'adopter et réviser les règlements intérieurs applicables à l'utilisation des locaux de la communauté de communes ;

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

- 5) de statuer sur les transactions (droit de préemption, vente, achat) liées au patrimoine de la communauté de communes et à la commercialisation des zones d'activités intercommunales ;
- 6) de fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justices et experts ;
- 7) de fixer les modalités de prise en charge des déplacements des élus dans le cadre de leurs missions et prendre toute mesure visant à confier un mandat spécial aux élus communautaires ;
- 8) de constituer l'ensemble des dossiers de subventions et solliciter les différents organismes partenaires de la communauté pour les actions relevant du domaine de ses compétences ;

## 8. Composition de la de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de définir le nombre de délégué par commune siégeant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la manière suivante :

- 1 titulaire + 1 suppléant par commune
  - 3 titulaires + 3 suppléants pour Mirecourt
- Soit 78 titulaires + 78 suppléants au total.

## 9. Questions et informations diverses

Dans l'optique de la composition des **commissions thématiques de la CCMD** (conseil du 29 juillet), il est demandé aux conseillers de bien vouloir faire leurs souhaits de commissions en envoyant un mail directement aux vice-présidents concernés et ceci si possible **avant le 18 juillet**.

Pour rappel voici la liste des 8 commissions thématiques proposées :

1. Finances, administration générale
2. Travaux, accessibilité, gestion du patrimoine intercommunal / Assainissement
3. Economie, numérique, agriculture
4. Développement durable / Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) / Urbanisme, habitat et cadre de vie
5. Culture / Promotion du territoire, tourisme, communication et relation avec les élus / Vie associative, Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (CTEAC)
6. Petite enfance, soutien à la parentalité / Services à la population, solidarité, santé, transport scolaire
7. Collecte des ordures ménagères et déchetteries
8. Ecole de Oëlleville

### Calendrier :

- **Conférence des Maires** : mardi 21 juillet à 20h à Mirecourt (Espace Flambeau)
- **Conseil de communauté** : mercredi 29 juillet 2020 à 20h à Mirecourt (Espace Flambeau)

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 00h00.